



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le lundi 26 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 20 octobre 2020.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, Véronique DUPIRE, Sandrine FRANCOIS-LAGNY, Sandrine GOMBERT.

Messieurs Yannick ANDRZEJCZAK, Michaël ANIÉRE, Arnaud BAVAY, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, Nicolas BOUCHEZ, Salvatore CASTIGLIONE, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Alain DÉE, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, Laurent DEPAGNE, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Thierry GIADZ, Jean-Marcel GRANDAME, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Grégory LELONG, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, Claude RÉGNIEZ, Régis ROUSSEL, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, Jean-Noël VERFAILLIE, Éric WARMOES, Francis WOJCIWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Madame Christèle GOSSET
Madame Christine NELAIN
Monsieur Éric BLONDIAUX
Monsieur Agostino POPULIN

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME donne pouvoir à Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT

Liste des délégués excusés :

Monsieur Michel BLAISE

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Michaël ANIÉRE
Monsieur Nicolas BOUCHEZ

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Éric WARMOES
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Grégory LELONG

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020_10_10

Objet : Désignation des représentants du SIMOUV auprès du Technopôle du Valenciennois

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIPES du 21 janvier 2009 et portant sur l'adhésion du Syndicat portant sur l'adhésion du Syndicat à l'association Technopôle du Valenciennois,

Vu la délibération du Bureau Exécutif du SITURV du 4 juillet 2014, notifiée au Contrôle de légalité le 22 juillet 2014 et portant sur l'adhésion et la désignation d'un représentant à l'association Technopôle du Valenciennois,

Vu les statuts de l'association Technopôle du Valenciennois,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Par délibération en date du 21 janvier 2009, il a été décidé d'adhérer au Technopôle du Valenciennois.

Cette association, créée en août 2009 et située 180 rue Joseph-Louis Lagrange - 59300 Famars, assure notamment le pilotage, la coordination et la promotion du projet Transalley. Ce dernier réunit des entreprises, des laboratoires de recherche et établissements de formation au sein d'un espace stratégique de 34 hectares connecté à l'Université Polytechnique Hauts-de-France et a pour objectif de développer les mobilités et l'industrie du futur.

Il est précisé que la cotisation du SIMOUV auprès de l'Association Technopôle pour l'année 2020 s'élève à 3 000 €.

Les statuts de l'Association Technopôle Valenciennois prévoient également que les adhérents assistent, sur invitation du Conseil d'Administration, aux Assemblées générales avec voix consultative et sont représentés à ce titre par le titulaire et/ou le suppléant qu'ils ont désigné.

Dès lors, compte tenu du renouvellement de l'Assemblée délibérante, Il appartient au Comité Syndical de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'association Technopôle du Valenciennois.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Monsieur Ali BENYAHIA en qualité de représentant titulaire,
Monsieur Bruno RACZKIEWICZ en qualité de représentant suppléant.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner, en qualité de représentants du SIMOUV à l'association Technopôle du Valenciennois, les membres suivants :

- Monsieur Ali BENYAHIA en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur Bruno RACZKIEWICZ en qualité de représentant suppléant.

Fait et délibéré en séance

Le 26 octobre 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SIMOUV
Guy MARCHANT
Syn d'Organisations Industrielles et Métiers
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 870 SAINT SAULVE
Tél : 03 20 45 65 21
Fax : 03 20 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le : - 6 NOV. 2020

Transmise au Représentant de l'État le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.